# Compte rendu du Conseil Consultatif de Quartier Saule Blanc
# Date : Mercredi 7 octobre 2026

BONDY

# Compte rendu du Conseil Consultatif de Quartier
# Saule Blanc
# Date : Mercredi 7 octobre 2026

## Ordre du jour

1. **Sécurité et tranquillité dans l'espace public**
2. **Sécheresse : mobilisation de la Ville pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**
3. **Retour sur le diagnostic en marchant du 22 septembre 2026**
4. **Questions diverses**

## 1. Sécurité et tranquillité dans l'espace public

Cette première partie du conseil de quartier a été consacrée aux problématiques de sécurité, de prévention et de tranquillité publique rencontrées dans le quartier du Saule Blanc et, plus largement, sur l'ensemble du territoire communal.
Les échanges ont notamment porté sur les cambriolages, les vols à l'arraché, les nuisances sonores, les comportements dangereux sur la voie publique, les trafics, les dépôts sauvages ainsi que les difficultés rencontrées par les habitants dans certains secteurs du quartier.

### Délinquance, cambriolages et moyens d'action de la police

M. le Commissaire a rappelé que les cambriolages constituent des infractions particulièrement difficiles à traiter, les forces de l'ordre intervenant généralement après les faits. Les investigations reposent alors notamment sur la recherche et l'exploitation des traces et indices laissés sur place.

Il a également souligné que l'ensemble de la ville est concerné par les problématiques de délinquance, avec une vigilance particulière autour de la gare, où les infractions peuvent survenir à toute heure. La surveillance et la coordination des différents services constituent donc des enjeux importants.

Les agents en civil permettent notamment de constater certaines infractions en flagrance. Par ailleurs, les caméras de vidéoprotection et le Centre de Supervision Urbain (CSU) contribuent à l'identification de certains auteurs d'infractions et facilitent les investigations.

Le Commissaire a toutefois souligné les difficultés rencontrées pour localiser certaines personnes ne disposant pas d'une adresse stable, ce qui peut compliquer leur suivi judiciaire.

Il a également précisé que Bondy bénéficie d'un dispositif de sécurité renforcé, à l'instar d'autres communes du département, notamment Bobigny, Aulnay-sous-Bois et Sevran. Il a indiqué que les effectifs du commissariat n'avaient pas diminué depuis que son ressort territorial se limitait à Bondy, contrairement à la période où il couvrait également Pavillons-sous-Bois.

### Protoxyde d'azote, occupations illicites et vente à la sauvette

Les participants ont évoqué les difficultés liées à la consommation et à la vente de protoxyde d'azote, notamment à proximité de l'avenue de Verdun, devant le centre de protection maternelle et infantile (PMI).

Le Commissaire a présenté les évolutions législatives annoncées pour renforcer la lutte contre ces pratiques, ainsi que les moyens de sanction et d'intervention qui pourraient être mobilisés.
**Point de vigilance :** les références précises aux textes de loi et à leur date d'entrée en vigueur devront être vérifiées avant la diffusion définitive du compte rendu.
La question des vendeurs à la sauvette a également été soulevée par les habitants, qui s'interrogent sur la persistance de cette activité malgré les interventions policières.

M. le Commissaire a expliqué que les mêmes personnes pouvaient être interpellées à plusieurs reprises, mais qu'elles étaient parfois remises en liberté rapidement, en fonction des procédures applicables et des suites judiciaires données aux faits. Cette situation limite parfois l'effet durable des interventions sur le terrain.

Les habitants ont également signalé des nuisances liées à l'occupation de certains espaces publics et demandé que les contrôles soient poursuivis.
Concernant les occupations illicites de logements, le Commissaire a évoqué les procédures permettant d'intervenir dans les situations relevant de la flagrance, en lien avec les propriétaires concernés et dans le respect du cadre légal.

**Vols à l'arraché et délinquance liée aux déplacements**

Les vols à l'arraché constituent une préoccupation croissante sur le territoire communal.
M. le Commissaire a fait état d'une vingtaine de procédures pour une cinquantaine de faits signalés. Il a indiqué que la police nationale renforçait son action afin de lutter contre cette délinquance.

Les habitants ont également attiré l'attention sur les comportements dangereux de certains utilisateurs de trottinettes électriques : circulation à vive allure, transport d'enfants, figures acrobatiques, circulation sur les trottoirs ou non-utilisation des pistes cyclables.

Le non-port du casque et l'absence d'équipements de visibilité ont également été signalés, malgré les règles applicables à ces déplacements.

M. le Commissaire a indiqué que des trottinettes électriques étaient régulièrement saisies lors des opérations de police, notamment dans les secteurs identifiés comme des points de deal. Il a précisé que certains utilisateurs pouvaient participer au ravitaillement de ces points de vente et que les contrôles permettaient également d'intervenir sur ces activités.

Il a ajouté que de nombreuses trottinettes saisies étaient conservées au commissariat dans l'attente de leur récupération par leurs propriétaires, lorsque celle-ci est possible.

**Pétards, mortiers d'artifice et nuisances sonores**

Les habitants ont exprimé leur exaspération face aux explosions répétées de pétards, de jour comme de nuit.

Des tirs de mortiers d'artifice ont notamment été signalés sur la place Neuburger et dans le secteur du quartier Georges Lyssandre.

Ces nuisances dégradent fortement la tranquillité des riverains et alimentent un sentiment d'insécurité.

Les participants ont demandé que ces faits fassent l'objet d'une attention particulière et que les interventions puissent être renforcées dans les secteurs les plus touchés.

**Sécurité routière et comportements dangereux**

Plusieurs infractions routières ont été signalées par les habitants, notamment le franchissement de feux rouges et la circulation à contresens, en particulier rue du Professeur Vaillant.
Une vitesse excessive des véhicules a également été dénoncée au niveau du 125, rue Louis Auguste Blanqui.

Les comportements dangereux de certains cortèges de mariage, pouvant donner lieu à des rodéos urbains, ont aussi été évoqués.

M. le Commissaire a indiqué que des verbalisations étaient régulièrement effectuées à l'encontre des cortèges concernés et que, dans certaines situations, plusieurs véhicules d'un même cortège pouvaient être sanctionnés.

La brigade motorisée de la police municipale intervient également de manière régulière sur les infractions routières. Ses contrôles portent notamment sur l'utilisation du téléphone au volant, les défauts d'assurance ou de permis de conduire, ainsi que la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.

Les habitants ont insisté sur la nécessité de poursuivre ces contrôles afin de prévenir les accidents et de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des autres usagers.

**Nuisances dans les parkings et espaces communs**

Plusieurs secteurs ont fait l'objet de signalements particuliers.

**Parking de la place Neuburger**

Les habitants ont signalé la présence de véhicules ventouses, des activités de mécanique sauvage et le stationnement de dépanneuses.

M. le Commissaire a précisé que les auteurs de mécanique sauvage pouvaient être verbalisés et que leurs outils pouvaient être saisis. De telles opérations avaient déjà été menées avenue Jean Moulin et dans la cité des Fleurs, mais pas encore sur la place Neuburger.

M. le Maire a rappelé que le parking avait été entièrement nettoyé à l'occasion de l'installation de la fête foraine. Il a néanmoins souligné la nécessité de réfléchir à une affectation durable de cet espace, dont la configuration est contrainte par les immeubles du bailleur qui l'entourent.

**Parkings Édouard Vaillant et Simone de Beauvoir**

Les habitants ont dénoncé l'utilisation de ces parkings comme lieux de dépôts sauvages, assimilés à des déchèteries à ciel ouvert.

Ils ont également indiqué avoir été informés du dysfonctionnement des caméras du bailleur Est Ensemble Habitat.

La Ville a indiqué qu'elle se rapprocherait du bailleur afin de vérifier l'état de fonctionnement des équipements de vidéoprotection et de déterminer si les auteurs des dépôts avaient pu être identifiés.

**Parking Simone de Beauvoir : nuisances nocturnes**

Les riverains ont fait état de nuisances nocturnes récurrentes, associées notamment à la consommation de protoxyde d'azote, de cannabis et d'alcool.

Ils ont exprimé leur fatigue face à la répétition de ces situations et ont demandé pourquoi les interventions policières ne pouvaient pas toujours être immédiates.

M. le Commissaire a expliqué que les interventions étaient organisées selon des priorités, en particulier en fonction du degré de dangerosité des situations signalées. Les opérations liées aux procédures judiciaires et les accompagnements de personnes gardées à vue vers les établissements hospitaliers mobilisent également les équipes et réduisent temporairement leur capacité d'intervention.

Les habitants ont demandé que ces nuisances récurrentes soient prises en compte dans l'organisation des patrouilles et des interventions.

**Parking de la rue Alpy**

La dégradation de la barrière d'accès à la résidence a été signalée. Il a été rappelé que sa réparation relevait du bailleur concerné.

**Sécurisation de la gare**

La gare constitue un secteur prioritaire en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.

M. le Commissaire a précisé qu'elle faisait l'objet d'une cartographie dans le cadre du dispositif de gestion des points opérationnels (GPO), permettant d'organiser des actions coordonnées avec les transporteurs et leurs équipes de sûreté.
Des opérations conjointes sont régulièrement conduites afin de renforcer la présence des services, de prévenir les infractions et d'améliorer la sécurité des voyageurs et des riverains.

**Rénovation du commissariat de Bondy**

Interrogé sur l'état des locaux du commissariat, M. le Commissaire a indiqué qu'une première partie avait été rénovée, notamment les cellules de garde à vue, les zones de rétention et les espaces d'accueil des avocats.
En revanche, aucune date n'était alors connue pour la rénovation du reste du bâtiment.

M. le Maire a indiqué avoir écrit au ministère de l'Intérieur, place Beauvau, afin de demander la rénovation complète du commissariat ou la construction d'un nouvel équipement. L'objectif est de permettre à la police nationale de disposer de locaux et de moyens matériels adaptés à ses missions.

## 2. Sécheresse : mobilisation de la Ville pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Cette partie du conseil de quartier a permis de présenter les démarches à effectuer par les habitants dont les logements auraient subi des dommages liés à la sécheresse et au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

**Comprendre le phénomène de retrait-gonflement des argiles**

Les sols argileux peuvent se rétracter pendant les périodes de sécheresse, puis gonfler lorsqu'ils se réhydratent. Ces variations de volume sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain et d'endommager les fondations des maisons individuelles.
Les désordres peuvent notamment se manifester par l'apparition ou l'aggravation de fissures sur les façades, les murs intérieurs et autour des ouvertures.

Compte tenu de la nature des sols sur le territoire communal, la Ville poursuit ses démarches auprès des services de l'État en vue d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les périodes concernées.

M. le Maire a indiqué que la commune effectuait cette démarche chaque année, compte tenu de la récurrence du phénomène.

À la date du conseil, **16 dossiers avaient été signalés à la Ville**. De nouveaux signalements étaient attendus afin de compléter le recensement des dommages.

**Les démarches à effectuer par les habitants**

Les habitants constatant des fissures susceptibles d'être liées à la sécheresse sont invités à signaler leur situation à la mairie, même si la cause technique des dommages n'a pas encore été confirmée.

Le signalement peut être effectué à l'adresse suivante :

**secheresse@bondy.fr**

Il est recommandé de transmettre les éléments suivants :

- L'adresse complète du logement ;
- La nature du bâtiment, notamment s'il s'agit d'un pavillon ;
- La date d'apparition des fissures ou, à défaut, une période approximative ;
- Leur localisation précise : façade, mur intérieur, angle de fenêtre ou autre emplacement
- Des photographies des fissures, prises de près et de loin, à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- Des photographies complémentaires permettant de suivre leur évolution.

Les habitants sont également invités à prévenir leur assurance habitation dans les meilleurs délais et à conserver les éléments permettant de documenter les dommages.

Il est conseillé de ne pas entreprendre de réparation définitive avant que l'assureur ait pu examiner les désordres, sauf si des mesures immédiates sont nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.

**Le rôle de la Ville dans la procédure**

La Ville centralise les signalements des habitants afin de constituer un dossier à transmettre aux services de l'État dans le cadre de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est important de rappeler que les habitants ne sollicitent pas individuellement l'arrêté de reconnaissance auprès de l'État : ils signalent leurs dommages à la mairie, qui porte la démarche collective de la commune.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relève ensuite d'une décision de l'État, selon les critères et la procédure applicables.

Pour mémoire, Bondy a déjà fait l'objet de reconnaissances au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Un arrêté du 16 septembre 2025 a notamment examiné la situation de la commune pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La Ville invite donc les habitants concernés à effectuer leur signalement sans attendre, afin de contribuer au recensement des dommages.

**Lutte contre les moustiques tigres**

Les habitants ont interrogé la municipalité sur les mesures envisagées pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres.

M. le Maire a indiqué que plusieurs pistes étaient à l'étude par les services municipaux, notamment l'installation de nichoirs à chauves-souris, l'utilisation de pièges au $CO_2$ et le renforcement des actions de prévention.

Les bassins de rétention ont également été identifiés comme des secteurs nécessitant une vigilance particulière.

Il a été rappelé que les interventions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dépendent notamment du contexte sanitaire et de la détection de situations présentant un risque de transmission de maladies. En présence d'un cas suspect ou confirmé de maladie à transmission vectorielle, comme la dengue, des mesures spécifiques peuvent être mises en œuvre selon les protocoles sanitaires en vigueur.

La prévention repose également sur la mobilisation des habitants, notamment par la suppression des eaux stagnantes susceptibles de servir de lieux de ponte.

**Adaptation au réchauffement climatique et développement des îlots de fraîcheur**

Les participants ont souhaité connaître les orientations de la Ville en matière d'écologie et d'adaptation au changement climatique.
M. le Maire a souligné que les épisodes de canicule constituaient un signal fort et que leur fréquence et leur intensité étaient susceptibles d'augmenter dans les années à venir.
Il a rappelé que les politiques d'amélioration thermique des bâtiments avaient longtemps privilégié la protection contre le froid hivernal, sans toujours intégrer suffisamment le confort d'été.

La Ville entend donc poursuivre le développement des îlots de fraîcheur et favoriser la création d'espaces adaptés aux températures estivales comme aux conditions hivernales.
M. le Maire a notamment cité l'exemple d'une école ayant bien résisté aux épisodes de forte chaleur, malgré la présence de surfaces vitrées importantes.

La municipalité souhaite également s'appuyer sur les retours d'expérience de ses services et travailler avec les partenaires institutionnels, notamment Est Ensemble, le Département et la Région.

L'objectif est de mieux anticiper les épisodes de chaleur, d'améliorer le confort des habitants et d'adapter progressivement les équipements et les espaces publics aux évolutions climatiques.

## 3. Retour sur le diagnostic en marchant du quartier du Saule Blanc

Le conseil de quartier a permis de présenter les principaux constats issus du diagnostic en marchant organisé le **22 septembre 2026 à 18 h**.

Cette démarche de terrain avait pour objectif d'observer directement les difficultés rencontrées dans le quartier, de recueillir les remarques des participants et de recenser les améliorations à apporter au cadre de vie.

Au total, **23 points d'action ont été identifiés** au cours du parcours.
Les observations ont porté sur plusieurs thématiques : végétalisation, entretien des espaces publics, accessibilité, circulation, stationnement, éclairage, sécurité et équipements de proximité.

### Espaces verts et cadre de vie

Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi du patrimoine arboré du quartier.
Les principaux besoins recensés concernent :

- La réalisation d'une cartographie des arbres et le suivi de leur état ;
- L'étude des besoins en replantation ;
- L'élagage des arbres, notamment rue du Professeur Vaillant ;
- L'entretien des végétations privées débordant sur le domaine public.

Ces interventions visent à préserver la qualité paysagère du quartier, à sécuriser les cheminements et à améliorer l'entretien général des espaces extérieurs.

### Propreté, entretien et accessibilité

Plusieurs difficultés ont été signalées concernant l'état des trottoirs et l'entretien de la voirie.
Les points suivants ont notamment été relevés :

- La dégradation du trottoir sur la place Neuburger ;
- Des besoins de désherbage dans plusieurs rues ;
- La présence de déjections canines devant Guilbert ;
- L'effacement du dispositif podotactile rue Guy de Maupassant, qui compromet son efficacité pour les personnes déficientes visuelles ;
- La présence d'un obstacle potentiellement dangereux au 12, rue Ferdinand.

Ces constats doivent permettre aux services municipaux de hiérarchiser les interventions, en tenant compte des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de qualité du cadre de vie.

### Circulation et stationnement

Le diagnostic a également mis en évidence plusieurs problèmes liés aux déplacements et à l'occupation de l'espace public.
Les participants ont notamment signalé :

- Le stationnement de véhicules sur les trottoirs, gênant le passage des piétons ;
- Des problèmes de visibilité et de vitesse rue Eugène Masson ;
- La présence de camions de plus de 2,5 tonnes sur les trottoirs de la place Neuburger.

Ces situations nécessitent un examen par les services compétents afin de déterminer les mesures correctives possibles et, le cas échéant, les contrôles à mettre en œuvre.

### Tableau de suivi des actions identifiées

Les demandes recueillies ont été regroupées dans un tableau de suivi destiné à faciliter leur transmission aux services municipaux concernés.

| Secteur | Actions à engager |
|---|---|
| Arbres et végétation | Cartographie du patrimoine arboré, étude des replantations et élagage |
| Place Neuburger | Réfection du trottoir, vérification des caméras, examen du panneau municipal, du mobilier urbain et de la propreté |
| Accessibilité | Réfection du dispositif podotactile et suppression des obstacles gênants ou dangereux |
| Stationnement et circulation | Diagnostic des situations problématiques et contrôle des stationnements gênants |
| Entretien et propreté | Désherbage, collecte des déchets et entretien des espaces publics |
| Équipements sportifs | État des lieux du stade Petit-Jean et suivi du projet de paddle |
| Éclairage public | Vérification de l'orientation des projecteurs de la statue |
| Place de livraison | Réfection et amélioration de l'aménagement de la zone de livraison |

### Suites à donner

Les demandes recensées sont transmises aux services concernés afin que les interventions envisageables puissent être étudiées et planifiées.

Un suivi des actions permettra de préciser les travaux réalisables, les éventuelles contraintes techniques et les délais prévisionnels lorsque ceux-ci pourront être déterminés.

Cette démarche doit permettre de maintenir un lien entre les constats effectués sur le terrain, les attentes des habitants et les réponses apportées par les services municipaux.

## 4. Questions diverses

Les questions diverses ont permis aux habitants de faire remonter des difficultés complémentaires concernant la sécurité, la propreté, les nuisances et l'entretien des espaces publics.

Plusieurs sujets abordés au cours de la séance ont nécessité des réponses ou des vérifications complémentaires de la part de la Ville, de la police nationale et des bailleurs.
Les principales demandes concernent :

- **La place Neuburger :** trouver une destination durable pour le parking, améliorer sa propreté, lutter contre la mécanique sauvage et vérifier le fonctionnement des caméras.

- **Les parkings Édouard-Vaillant et Simone-de-Beauvoir :** se rapprocher d'Est Ensemble Habitat afin de vérifier l'état des équipements de vidéoprotection et d'identifier, si possible, les auteurs des dépôts sauvages.

- **Les nuisances nocturnes :** poursuivre les échanges avec les services de police afin de mieux prendre en compte les signalements récurrents, dans le respect des priorités opérationnelles.

- **Le stationnement et la sécurité routière :** renforcer la vigilance face aux véhicules circulant dangereusement, aux stationnements gênants et aux occupations illicites de l'espace public.

- **La barrière de la résidence rue Alpy :** rappeler au bailleur la nécessité de procéder à sa réparation.

- **La lutte contre les moustiques tigre et l'adaptation climatique :** poursuivre l'étude des solutions de prévention et le développement d'aménagements adaptés aux fortes chaleurs.

Les échanges ont mis en évidence une attente forte des habitants concernant la tranquillité publique, la réactivité des interventions et l'amélioration durable du cadre de vie.

La Ville et les services concernés devront poursuivre le suivi des demandes formulées, en lien avec les habitants, les forces de l'ordre et les bailleurs.